



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Absent : 1

Date de convocation : 27 août 2019

Date d'affichage : 27 août 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Éric GIRAUD - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jacques PRAT)

Était absente : Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 19-09-091

Objet : Attribution d'une subvention au Snow-ski club - section ski alpin - pour l'année 2019

Rapporteur : Stéphanie Feutrier, Adjointe au Maire.

La section ski alpin du Snow-ski Club, après avoir présenté en début d'année une première demande de subvention rejetée par la Commune compte tenu de son montant trop élevé, a récemment formulé une nouvelle demande de subvention, à la baisse, pour la réalisation de ses activités pour l'année 2019.

Après examen du bilan de fonctionnement de l'association, je vous propose d'allouer pour l'année 2019 la somme de 67 000 € à la section ski alpin du Snow-ski Club.

Ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié, à la baisse uniquement, par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de cette subvention.

Afin de bénéficier de sa subvention, l'association devra impérativement fournir en mairie ses statuts à jour, et devra également solliciter son versement, celui-ci n'étant pas automatique.

Envoyé en préfecture le 12/09/2019

Reçu en préfecture le 12/09/2019

Affiché le 12/09/2019

ID : 073-217303064-20190905-19_09_091-DE



Dans le cas présent, compte tenu du montant de cette subvention (supérieur à 23 000 €), une convention d'objectifs va être signée entre la Commune et l'association du Snow-ski Club.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Madame Feutrier,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- décide d'allouer la somme de 67 000 € pour l'année 2019 à la section ski alpin du Snow-ski Club
- précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié, à la baisse uniquement, par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de cette subvention.
- précise que ce crédit sera inscrit en décision modificative au budget primitif 2019 au compte 65748.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 12/09/19

Affichage : 12/09/19

Valloire, le 12/09/19

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

